

Fléac sur Seugne, le 17/03/2026

Madame/Monsieur le Conseiller Municipal,

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-7 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), j'ai l'honneur de vous convoquer à la séance d'installation du Conseil municipal de Fléac-sur-Seugne, qui se tiendra :

Samedi 21 mars 2026 à 10h00

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 février 2026

Ordre du jour :

- 1 Installation des conseillers municipaux :
- 2 Élection du maire et des adjoints.
- 3 Lecture de la charte de l'élu local (article L. 1111-1-1 du CGCT) et remise d'une copie aux conseillers.
- 4 Fixation des indemnités de fonction (article L. 2123-20 du CGCT) :
- 5 Délégation des attributions du conseil municipal au maire (article L. 2122-22 du CGCT) :
 - o Délibération sur les compétences déléguées.
- 6 Désignation des délégués dans les organismes extérieurs :

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Daniel FREDERIC

